



Direction du Cycle de l'Eau

Décision n° 2026 - 74

**Objet : Constitution de servitudes d'accès et de tréfonds pour un réseau d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section W134 située rue de Sassafras à Nantes, propriété de CDC Habitat Social et autorisation à signer l'acte notarié**

Réf. : 2.2.6

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de créer une servitude de tréfonds pour le passage et l'entretien d'une canalisation d'eaux usées sur un terrain privé,

Considérant que cette constitution de servitude a fait l'objet d'un accord amiable signé en date du 22 décembre 2025 par la société CDC Habitat Social, SA d'Habitations à loyer modéré, propriétaire de la parcelle W134, située rue de Sassafras à Nantes,

Considérant que cette constitution de servitude fera l'objet d'un acte notarié signé entre Nantes Métropole et la société CDC Habitat Social, propriétaire de la parcelle.

Considérant la possibilité de subdéléguer à tout collaborateur de l'étude notariale la signature de cet acte notarié pour le compte de Nantes Métropole,

### Article 1.

Constitution d'une servitude de tréfonds, d'accès et d'entretien de 375m<sup>2</sup> au profit de Nantes Métropole à une canalisation d'eaux usées de 75 mètres linéaire située sur la parcelle cadastrée W134. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage. Établie à titre gracieux.

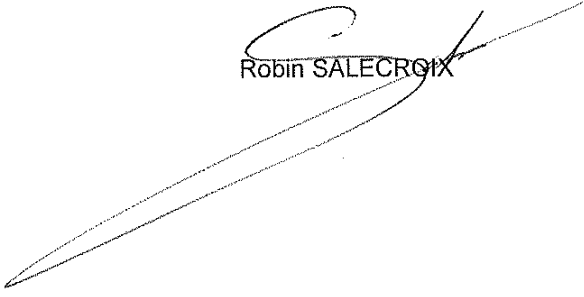
Article 2.

Autorise la signature de l'acte notarié actant de la servitude précitée et la subdélégation à tout collaborateur de l'étude notariale.

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 JAN. 2026**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué

  
Robin SALECROIX

mis en ligne le .

**02 FEV. 2026**